



DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Commission Départementale Sportive et Règlementaire Litiges et Contentieux

PROCÈS-VERBAL N° 6

–

SAISON 2023/2024

Réunion téléphonique du : VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

Présents : M. Christian GUIBERT, Président de la Commission

MM. Christian CRAIPEAU - Michel DROCHON - Claude JAUNET

EVOCATION

Date rencontre	N° match	Division	Rencontre (score)
16/09/2023	26807224	U15F	E. MOUCHAMPS-STE CECILE / MORTAGNE SUR SEVRE
	26820933	U13F	E. MOUCHAMPS-STE CECILE / POUZAUGES BOCAGE F

Après vérification des feuilles de matchs, il a été constaté que :

- GAILLARD Aitanna – FC ST MARTIN STE CECILE

A participé aux rencontres citées en objet alors qu'elle ne possédait pas de licence.

La Commission départementale Litiges et contentieux décide d'évoquer le dossier conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la LFPL et informe le club FC ST MARTIN STE CECILE (club de la joueuse) et MOUCHAMPS ROCHETREJOUX (club porteur de l'entente) de l'ouverture de cette procédure.

Elle rappelle que les clubs ont la possibilité de donner des explications **avant le 17 octobre 2023.**

Prochaine réunion le : sur convocation

Le Président de la Commission, Christian GUIBERT

Le Secrétaire, Christian CRAIPEAU